

# **DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

# Le Président de l'Université de Strasbourg

VU le code de l'éducation et notamment son article L 712-2

VU les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42

VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées

Michel DENEKEN Président

Affaire suivie par Christine HUE-ARCÉ Tél.: 03.68.85.11.16 huearce@unistra.fr

#### DECIDE

### Article 1

Délégation est donnée à M. François DAUBEUF, responsable de l'animalerie au sein de la plateforme de Pharmacie (CF : R42ANPH) à effet de signer :

Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes de son ou ses centres financiers ;

Tout document administratif et contrat concernant les domaines ci-dessous énumérés :

- tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € ;
- tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union européenne, de l'association européenne de libreéchange et du Royaume Uni.

## Article 2

Direction de la recherche et de la valorisation

4 rue Blaise Pascal CS 90032 F-67081 Strasbourg Cedex Tél.: +33 (0)3 68 85 15 80 Fax: +33 (0)3 68 85 12 62 www.unistra.fr La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 2 juin 2021

Le Président,

Michel Deneken

**Transmission à :** Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.

Université de Strasbourg